



Consultation sur l'éventualité d'un accord de libre-échange avec le Mercosur

Mémoire présenté à Affaires mondiales Canada

Janvier 2026

Table des matières

Présentation Les Éleveurs de porcs du Québec	3
Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec.....	4
Portrait du marché du Mercosur	5
Accès des produits au marché canadien.....	6
Enjeux pour le secteur porcin.....	7
Support du secteur.....	9
Conclusion	11
Contacts.....	12

Présentation

Les Éleveurs de porcs du Québec

Depuis 1966, les Éleveurs de porcs du Québec (ÉPQ) ont comme mission de représenter et de promouvoir les intérêts de tous les producteurs et productrices de porcs de la province en valorisant leur profession ainsi que leur produit. Nous veillons sur les conditions de mises en marché en nous assurant qu'ils permettent d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises porcines québécoises. Nous entretenons ainsi des liens accrus avec les autres acteurs de la filière porcine, les intervenants régionaux, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté afin de pouvoir mener notre mission à bien.

Les ÉPQ représentent plus de 2 400 éleveurs et éleveuses de porcs répartis à l'échelle du Québec, dont 25 % ont moins de 40 ans et représentent la relève du secteur et 32 % sont des femmes. La filière porcine québécoise emploie 38 000 personnes, directement et indirectement.

Environ 70 % de la production porcine québécoise est exportée, dans environ 70 pays, ce qui fait du porc du Québec un produit très prisé partout dans le monde. Ces exportations totalisent un peu plus de 2 milliards de dollars et représentent 45 % des exportations totales de viande de porc du Canada et 5 % du commerce mondial.

Au Québec, le secteur porcin génère des retombées économiques de plus de 3,7 milliards de dollars. Les éleveuses et éleveurs de porcs sont fiers de contribuer au développement économique et de nourrir quotidiennement les Québécois et Québécoises. Localement, la viande fraîche de chez nous répond à près de 80 % de la demande des consommateurs et consommatrices du Québec. Les produits de porcs sont transformés à 100 % au Québec, ce qui permet de maximiser les retombées en permettant de conserver la pleine valeur ajoutée.

Responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec

Les ÉPQ assument un leadership continu en matière de responsabilité sociale, de santé et bien-être animal et d'écoresponsabilité. En 2014, l'organisation a par ailleurs été la première organisation porcine au monde à s'être dotée d'un plan de responsabilité sociale. Le plus récent bilan en matière de responsabilité sociale a été déposé en novembre 2025. Il détaille les progrès réalisés dans tous les volets de la responsabilité sociale, soit la gouvernance, la performance économique, le bien-être animal, la santé animale et la salubrité, la gestion de l'environnement et le mieux-être des travailleurs et travailleuses et les relations avec la communauté. En 2026, les ÉPQ poursuivent leurs efforts en préparant un nouveau plan de responsabilité sociale qui sera adopté en juin. Cette démarche démontre l'innovation dont l'organisation et les éleveurs et éleveuses font preuve au quotidien.

De plus, en 2023, les ÉPQ ont adopté une charte sur l'équité, la diversité et l'inclusion, devenant ainsi, au Québec, la première organisation syndicale agricole à le faire.

Portrait du marché du Mercosur

Le Mercosur regroupe quatre pays ; l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Il représente un marché de plus de 282 millions d'habitants, avec un produit intérieur brut combiné dépassant 3 000 milliards de dollars américains. Le Mercosur constitue l'un des principaux blocs économiques d'Amérique du Sud et occupe une place centrale dans les échanges agricoles mondiaux.

L'agriculture et l'agroalimentaire jouent un rôle structurant dans l'économie des pays membres. L'abondance de terres agricoles, la disponibilité des grains, l'accès à des intrants à coûts relativement bas et l'existence de chaînes de valeur bien intégrées ont permis au Mercosur de développer des systèmes de production fortement orientés vers les marchés internationaux. Ces avantages ont permis un accroissement des exportations dans plusieurs filières animales, dont le porc.

Sur le plan démographique et culturel, le Mercosur présente un environnement favorable à la consommation de viande porcine. La demande pour les protéines animales est en croissance dans l'ensemble de la région soutenue par l'augmentation de la population, par la progression des revenus et par l'évolution des habitudes alimentaires. Cette dynamique s'ajoute à une stratégie clairement assumée de développement des exportations.

Le secteur porcin du Mercosur se caractérise par une capacité de production en pleine croissance. Le Brésil occupe une place dominante au sein du bloc. Il est le plus grand producteur de porc d'Amérique latine, avec une production annuelle avoisinant 5 millions de tonnes, et figure parmi les quatre plus grands exportateurs mondiaux. Au cours des dernières décennies, le secteur porcin brésilien a connu une transformation majeure marquée par une forte concentration industrielle. Les petits producteurs ont progressivement été remplacés ou intégrés par de grands intégrateurs et des coopératives, ce qui a permis d'accroître considérablement les volumes produits et d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement.

Les autres pays du Mercosur présentent également des dynamiques pertinentes. L'Argentine a enregistré une croissance soutenue de sa production porcine au cours des dernières années, parallèlement à une augmentation de la consommation intérieure. Le Paraguay et l'Uruguay, quant à eux, misent sur des stratégies de développement axées sur l'exportation, soutenues par des investissements en génétique, en biosécurité et en capacité de transformation. Ces pays cherchent activement à se positionner sur les marchés internationaux, notamment en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

Dans l'ensemble, le Mercosur combine une demande intérieure croissante et une forte capacité d'exportation appuyées par des coûts de production compétitifs et des structures industrielles intégrées. Cette configuration en fait un acteur majeur du commerce mondial du porc et un partenaire commercial potentiel dont le poids et la compétitivité doivent être soigneusement considérés dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange avec le Canada.

Accès des produits au marché canadien

L'analyse de l'accès des produits porcins du Mercosur au marché canadien met en évidence une situation caractérisée par une admissibilité sanitaire partielle, mais réelle, pour certains pays membres, en contraste avec l'absence quasi totale d'exportations canadiennes de porc vers ces marchés. Cette asymétrie constitue un élément central à considérer dans l'évaluation d'un éventuel accord de libre-échange.

Parmi les pays du Mercosur, le Brésil et l'Uruguay sont admissibles à l'exportation de certains produits porcins vers le Canada, sous réserve du respect des exigences sanitaires canadiennes, notamment en matière de contrôle de la trichine. Ces pays disposent de secteurs porcins hautement industrialisés et de capacités de transformation importantes, ce qui leur permet de répondre aux exigences techniques imposées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Bien que les volumes exportés vers le Canada demeurent limités à l'heure actuelle, cette admissibilité crée un potentiel d'accès accru en cas de libéralisation tarifaire.

À l'inverse, l'Argentine et le Paraguay ne disposent pas, à ce jour, d'un accès comparable au marché canadien pour les produits porcins. L'admissibilité sanitaire est inexistante ou très restreinte, en raison de l'absence de reconnaissance complète des systèmes de contrôle et de certification. Cette situation limite les flux commerciaux, mais pourrait évoluer dans le cadre de négociations techniques parallèles à un accord commercial.

Du point de vue canadien, les exigences applicables aux importations de porc reposent sur des normes sanitaires élevées, notamment en matière de salubrité, de traçabilité et de contrôle de la trichine. Ces exigences sont essentielles pour protéger la santé animale et humaine et pour maintenir la confiance des consommateurs. Toutefois, dans le cadre d'un accord de libre-échange, une pression accrue pourrait s'exercer afin d'élargir l'admissibilité de certains fournisseurs du Mercosur ou d'accélérer la reconnaissance de leurs établissements. C'est d'ailleurs ce qui est en train d'arriver dans l'Union européenne.

Il convient également de souligner que les pays du Mercosur sont des exportateurs agressifs de produits porcins et disposent d'une forte capacité d'adaptation aux exigences des marchés d'importation. Dans un contexte de réduction ou d'élimination des droits de douane, l'accès partiel déjà existant pourrait se traduire par une augmentation significative des importations canadiennes en provenance de ces pays, particulièrement pour des produits de masse à bas prix.

Ainsi, même en l'absence d'exportations significatives actuelles, le cadre sanitaire et réglementaire en place permet déjà une ouverture asymétrique du marché canadien. Cette réalité doit être prise en compte avec prudence dans toute négociation visant à approfondir l'accès des produits porcins du Mercosur au Canada.

Enjeux pour le secteur porcin

La négociation d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et le Mercosur soulève des enjeux majeurs pour le secteur porcin québécois. Contrairement à d'autres

négociations commerciales visant principalement l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation, le principal enjeu dans le cas du Mercosur réside dans le risque accru de concurrence sur le marché canadien.

Le premier enjeu concerne la pression concurrentielle exercée par des producteurs à très grande échelle. Les pays du Mercosur, en particulier le Brésil, bénéficient de coûts de production structurellement plus faibles, notamment en raison de l'abondance des grains, de coûts de main-d'œuvre réduits et de systèmes de production hautement intégrés. Dans un contexte de libéralisation tarifaire, cette compétitivité pourrait se traduire par une augmentation significative des importations de produits porcins à bas prix sur le marché canadien, particulièrement pour des produits de masse destinés à la transformation.

Un second enjeu central concerne les différences de normes et de cadres réglementaires. Les producteurs porcins québécois et canadiens sont soumis à des exigences élevées en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement, de salubrité alimentaire et d'utilisation des intrants. À l'inverse, plusieurs pays du Mercosur n'imposent pas des normes équivalentes ou appliquent des exigences moins contraignantes. Cette situation crée un risque de concurrence déloyale, dans laquelle des produits importés pourraient entrer sur le marché canadien à des prix inférieurs, sans avoir été produits selon des standards comparables à ceux exigés au Canada.

Un autre enjeu important réside dans l'effet de précédent que pourrait créer un tel accord. L'acceptation d'importations porcines provenant de pays où les normes diffèrent substantiellement de celles du Canada pourrait affaiblir la position canadienne dans ses négociations commerciales futures et miner les efforts visant à promouvoir des standards élevés à l'échelle internationale. Les préoccupations exprimées par les organisations agricoles européennes à la suite de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur illustrent bien les tensions que ce type d'ouverture peut générer.

Enfin, l'enjeu de la confiance des producteurs ne doit pas être sous-estimé. Le secteur porcin québécois est fortement exposé aux marchés internationaux et demeure sensible aux décisions de politique commerciale. Un accord perçu comme désavantageux ou déséquilibré pourrait fragiliser l'acceptabilité sociale des accords commerciaux et accentuer le sentiment d'insécurité économique au sein du secteur.

Dans ce contexte, l'enjeu fondamental pour le secteur porcin québécois n'est pas la conclusion d'un accord Canada–Mercosur en soi, mais la capacité de celui-ci à préserver des conditions de concurrence équitables, à protéger les standards canadiens et à éviter une ouverture asymétrique du marché au détriment des producteurs québécois.

Support du secteur

Les Éleveurs de porcs du Québec reconnaissent l'importance économique du Mercosur et l'intérêt stratégique du Canada à approfondir ses relations commerciales avec l'Amérique du Sud. Toutefois, compte tenu des enjeux concurrentiels, sanitaires et réglementaires associés au secteur porcin, l'appui à un éventuel accord de libre-échange Canada–Mercosur doit être conditionnel à l'inclusion de garanties claires et contraignantes visant à préserver l'équité concurrentielle et les standards canadiens.

En premier lieu, le maintien intégral des exigences sanitaires et de salubrité canadiennes constitue une condition non négociable. Aucun abaissement des normes en matière de sécurité alimentaire, de contrôle des maladies animales, de traçabilité ou de contrôle de la trichine ne devrait découler d'un accord commercial. Les importations de produits porcins en provenance du Mercosur doivent continuer de respecter pleinement les exigences établies par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, sans accélération ou reconnaissance automatique des établissements étrangers.

Deuxièmement, l'accord doit prévoir des mécanismes explicites de gestion des volumes importés. Compte tenu de la capacité de production et des coûts compétitifs des pays du Mercosur, une ouverture sans encadrement exposerait le marché canadien à une

pression excessive. Des contingents tarifaires limités, des périodes de transition prolongées ou des mécanismes de surveillance des importations devraient être envisagés afin d'éviter des perturbations soudaines du marché et de protéger la stabilité des prix à la production.

Troisièmement, l'inclusion de clauses de sauvegarde efficaces est essentielle. L'accord doit permettre au Canada d'intervenir rapidement en cas de hausse imprévue des importations, de perturbation grave du marché ou de menace pour la viabilité du secteur porcin domestique. Ces clauses doivent être opérationnelles, accessibles et applicables sans procédures excessivement lourdes.

Quatrièmement, la question de l'équivalence des normes doit être abordée avec prudence. Toute reconnaissance d'équivalence réglementaire doit reposer sur des évaluations rigoureuses et démontrer que les conditions de production dans les pays du Mercosur offrent un niveau de protection comparable à celui exigé au Canada, notamment en matière de bien-être animal, d'environnement et d'utilisation des intrants. À défaut, des mesures compensatoires doivent être envisagées pour éviter une concurrence déloyale.

Enfin, l'accord doit assurer une réciprocité réelle des bénéfices. Dans un contexte où l'accès du porc canadien aux marchés du Mercosur demeure très limité, toute ouverture accrue du marché canadien doit être évaluée à la lumière des possibilités concrètes d'exportation pour le secteur porcin québécois. Un accord qui accentuerait l'asymétrie des échanges ne saurait être considéré comme équilibré.

En somme, l'appui du secteur porcin québécois à un accord Canada–Mercosur repose sur la capacité de celui-ci à protéger les standards canadiens, à prévenir une concurrence déloyale et à garantir une ouverture commerciale graduelle, encadrée et équitable.

Conclusion

Les Éleveurs de porcs du Québec reconnaissent l'importance économique et stratégique du Mercosur, tant par la taille de son marché que par son poids croissant dans le commerce agroalimentaire mondial. Le bloc regroupe des pays disposant d'une forte capacité de production porcine, de structures industrielles intégrées et d'une orientation marquée vers l'exportation, ce qui en fait un acteur incontournable sur les marchés internationaux de la viande.

Toutefois, dans le contexte spécifique du secteur porcin, un éventuel accord de libre-échange Canada–Mercosur soulève des enjeux importants qui appellent à une approche prudente et équilibrée. Contrairement à d'autres négociations commerciales visant principalement l'ouverture de nouveaux débouchés à l'exportation, le principal risque pour le secteur porcin québécois réside ici dans une ouverture accrue du marché canadien à des produits importés à bas prix, issus de systèmes de production soumis à des exigences réglementaires différentes de celles en vigueur au Canada.

L'analyse démontre que l'accès au marché est actuellement asymétrique. Alors que certains pays du Mercosur disposent déjà d'une admissibilité partielle au marché canadien, les possibilités d'exportation du porc canadien vers ces marchés demeurent très limitées. Dans ce contexte, un accord qui faciliterait davantage l'entrée de produits porcins du Mercosur sans garantir une réciprocité réelle accentuerait les déséquilibres commerciaux et exposerait les producteurs québécois à une pression concurrentielle accrue.

Les Éleveurs de porcs du Québec réitèrent donc que leur appui à un accord Canada–Mercosur est conditionnel à la mise en place de garanties claires et contraignantes. Le maintien intégral des normes sanitaires canadiennes, l'encadrement des volumes importés, l'inclusion de clauses de sauvegarde efficaces et la prise en compte des différences réglementaires sont essentiels pour assurer une concurrence équitable et protéger la viabilité du secteur porcin.

En l'absence de telles garanties, un accord risquerait de fragiliser le secteur porcin québécois sans générer de bénéfices compensatoires. À l'inverse, une approche graduelle, équilibrée et fondée sur la réciprocité permettrait d'envisager un rapprochement commercial tout en préservant les standards, la compétitivité et la pérennité de la filière porcine québécoise.

Contacts

Pour toutes questions se rapportant à ce document, vous pouvez contacter

Sophie Perreault
Directrice générale
sperreault@leseleveursdeporcs.quebec

Tristan Deslauriers
Directeur des relations publiques et secrétaire général
tdeslauriers@leseleveursdeporcs.quebec, 819-388-3504